



CONTRAT DE MEMBRE COOPÉRATIVE

ENTRE : **Coopérative de développement régional du Québec, Coop de solidarité**, personne morale constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives ayant son siège social au 1528, avenue Jules-Verne, 3^e étage Québec (QC) G2G 2R2*
(Ci-après désignée « la CDRQ »)

ET : Nom de la coopérative: _____

Type de coopérative :

- Coopérative de travailleurs
- Coopérative de consommateurs
- Coopérative de producteurs
- Coopérative de travailleurs actionnaire
- Coopérative de solidarité

Personne autorisée de la coopérative : _____

Titre de la personne autorisée : _____

Adresse de la coopérative : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

(Ci-après désigné «la coopérative»)

ATTENDU que la CDRQ possède une expertise en matière de démarrage, de développement et de suivi de coopératives;

ATTENDU que la coopérative croit fondamentalement à la mission et à la raison d'être de la CDRQ et souhaite s'engager à utiliser les services de la CDRQ.

OBLIGATION DU MEMBRE COOPÉRATIVE :

Pour devenir ou maintenir son statut de membre de la CDRQ, une coopérative doit :

- a. Souscrire le nombre minimum de parts conformément aux règlements de régie interne de la CDRQ;
- b. Procéder à son acquittement des parts de membre à la CDRQ;
- c. Acquitter annuellement sa cotisation à la CDRQ;
- d. Être un membre au sens de la loi des coopératives et des règlements de régie interne de la CDRQ;
- e. Se conformer aux autres dispositions de l'article 51 de la Loi, soit :
- f. S'engager à respecter la mission et les règlements de la coopérative;
- g. Faire une demande d'admission, sauf dans le cas d'un fondateur;
- h. Être admise par le conseil d'administration, sauf dans le cas d'un fondateur.

En foi de quoi, les parties ont signé, ce ____ jour de _____ 201__.

Signature du représentant de la CDRQ

Signature du représentant autorisé de la coopérative